

PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

I. AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° DNCMP/54/S/2019-2020 POUR L'ASSURANCE DU MATERIEL, DU MOBILIER, DES EQUIPEMENTS ET DES STOCKS DES SITES DE L'OBR DE BUJUMBURA, ET CEUX DE L'INTERIEUR DU PAYS.

Date de Publication : 12/03/2020

Date d'Ouverture : 02/04/2020

1. Objet du marché

L'Office Burundais des Recettes (OBR) invite, par le présent Appel d'Offres les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous enveloppes fermées pour « l'assurance du matériel, du mobilier, des équipements et des stocks se trouvant sur les sites de l'OBR de BUJUMBURA et sur les sites de l'intérieur du pays », dont les spécifications techniques détaillées sont définies dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement du marché

L'Office Burundais des Recettes compte financer l'exécution de ce marché sur ses fonds propres, exercice 2019-2020.

3. Spécifications du marché et allotissement

3.1. Spécifications du marché

La passation du marché sera conduite par un Appel d'Offres National Ouvert (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Les biens matériels et les équipements faisant objet du présent marché sont inclus dans les tableaux synthèses qui montrent la répartition simplifiée de ce matériel et de ces équipements suivant les sites ou les hangars où ils sont inventoriés et se trouvent dans la deuxième partie du DAO qui est réservée aux spécifications techniques.

Les détails des inventaires de ce matériel et de ces équipements se trouvent en annexes au présent DAO.

Au cours de ses calculs de soumission, le soumissionnaire devra tirer beaucoup d'attention sur un seul élément important ci-dessous :

Pour tous le matériel et les équipements faisant objet du présent marché, le seul risque que l'assurance doit couvrir est l'incendie.

NB : le délai d'exécution du marché est d'une année

3.2. Allotissement

Les services prévus dans le cadre de ce marché sont rendus en un seul lot.

4. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toute personne physique ou morale possédant les capacités juridiques, techniques et financières requises au sens des articles

151,152,154,155, 156, 157 et 158 de la Loi N° 1/04 du 29 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics du Burundi.

Les personnes frappées d'inéligibilités au sens des articles 153 et 161 de la loi précitée ne sont pas admises à concourir au présent Appel d'offres.

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de l'OBR (www.obr.bi) ou l'adresse indiquée ci-dessous de 7 h 30 à 12 h 00 et de 14 à 17 h 30 et sera obtenu physiquement au Service des Approvisionnements de l'OBR sis immeuble VIRAGO, 3^{ème} étage, côté est sur présentation d'un bordereau de versement (comprenant le numéro du marché) d'un montant non remboursable de cinquante mille francs burundais (50.000 FBU) versé au compte N°1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit, et moyennant un accusé de réception, au Commissaire des Services Généraux de l'OBR.

6. Présentation de l'offre

Les soumissionnaires devront présenter leurs offres en 5 exemplaires dont un original et 4 copies en mentionnant clairement sur les exemplaires «**Offre technique**» ou «**Offre financière**» selon le cas. Les offres doivent être remises au Commissariat des Services Généraux situé à l'Immeuble VIRAGO, Avenue de la Tanzanie, N°963a/A, B.P. 3465 Bujumbura II, Tél: 22 282146/22282216 au plus tard le 2.../.../2020, à 10 heures précises.

Chaque feuille des offres devra être paginée et paraphée par le soumissionnaire et chaque offre devra être reliée et avoir une table des matières.

Les offres seront présentées dans trois enveloppes dont une extérieure contenant les deux autres à savoir celle renfermant l'offre technique et celle renfermant l'offre financière.

7. La validité des offres

Les offres restent valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date d'ouverture effective des offres. Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant cette durée de 90 jours calendaires,

8. Garantie de soumission

Une garantie de soumission de deux millions de Francs Burundais (**2 000 000 FBU**) est exigée.

La Garantie de soumission devra être délivrée par une banque ou une microfinance agréée.

Les chèques certifiés ne seront pas acceptés.

9. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 2.../.../2020 à **10 h 00**. Toute offre déposée après l'heure et la date limite ne sera pas prise en considération.

10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture, dans la salle des réunions de l'Office Burundais des Recettes sis à ROHERO, Immeuble VIRAGO, 6^{ème} étage, le 2.../.../2020 à **10 h 30 minutes, heure locale**.

Le procès-verbal d'ouverture des offres devra être contresigné par tous les soumissionnaires présents.

Les soumissionnaires ou leurs représentants présents à l'ouverture signeront un registre attestant leur présence.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des marchés publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

L'ouverture se fera dans une seule étape. Seuls les soumissionnaires dont leurs offres techniques auront atteint un score minimum de 70% verront leurs offres financières analysées et comparées.

11. Délai d'indemnisation en cas de sinistre

Le délai d'indemnisation en cas de sinistre est fixé à trente (30) jours calendaires, à compter de la date de dépôt du dossier de déclaration complet.

12. Adresse pour renseignements

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : Office Burundais des Recettes sis à ROHERO, Immeuble VIRAGO, Avenue de la Tanzanie, N°963a/A, B.P. 3465 Bujumbura II, Tél : 22 282146/22282216.

13. Critères de qualification

Les offres techniques et financières devront être entièrement conformes au Dossier d'Appel d'Offres.

14. Durée d'exécution du marché

La durée d'exécution du marché est d'une année comptée à partir de la notification définitive du marché.

Fait à Bujumbura, le 11/03/2020

LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

Gérard SABAMAHORO

